

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 décembre 2023

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h15

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : Mme LAVRUT Madeline représentée par M. PATENAT Pascal.  
Mme LAIBE Martine représentée par Mme RACLOT Virginie.

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaire de séance : Mme GINDRE Dorine.

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023
- Tarif des colis / repas des aînés de plus de 70 ans
- Achat d'un véhicule
- Décision modificative
- Téléthon
- Tarif horaire des employés
- Prime inflation
- Classement des voies communales
- Tarif eau et assainissement 2024
- Taux pollution et modernisation réseaux 2024
- Travaux réalisés par les employés pour le budget eau et assainissement
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- Dépense d'investissement 2024 avant vote du budget communal et du budget eau et assainissement
- Droit de préemption
- Délibérations diverses

## I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.**

## II. Tarif des colis / repas des aînés de plus de 70 ans

M. le Maire rappelle que le 24 juillet 2023 nous avons décidé de faire le repas des aînés dans la salle polyvalente et d'inviter les élus et les employés. Comme pour les aînés, les conjoints pouvaient participer en payant leur repas. Il y avait 65 personnes inscrites. Le prix du repas tout comme celui du colis est fixé à 43.00 €.

Nous avons eu une déconvenue, le repas était samedi 25 novembre 2023 à midi et beaucoup de personnes ont contracté des symptômes de maladie à partir de dimanche 26 novembre 2023 au soir. Nous avons recensé toutes les personnes malades, remonté la liste à l'A.R.S. (40 personnes malades).

Au vu du rapport de l'ARS, il semble qu'un virus de gastroentérite soit l'hypothèse privilégiée et qu'un plat a été contaminé.

Les colis des aînés seront distribués la semaine avant Noël.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **RENOUVELLE** le choix d'offrir un repas ou des colis aux aînés en fonction de la catégorie homme ou femme pour 2023.
- **APPOUVE** le devis proposé par « L'éventail gourmand » pour un montant de 43 € TTC par personne.
- **APPROUVE** les devis proposés par le fournisseur « Les Vins d'Aurélien » pour un montant 43 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.
- **DECIDE** que les conjoints des aînés, des élus et des employés peuvent participer en s'acquittant de la somme de 43.00 € TTC.

### III. Achat d'un véhicule

M. le Maire rappelle qu'actuellement, les employés municipaux se déplacent dans le village en tracteur et avec leur véhicule personnel quand ils vont à l'extérieur.

Nous avons prévu au budget d'acheter un véhicule utilitaire pour les employés communaux. MM LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel et PATENAT Pascal se sont rendu chez DYNAMIC AUTO de Salins-les-Bains et ont trouvé un véhicule d'occasion. C'est un PEUGEOT PARTNER de 2017 au prix de 12 267.36 €TTC tout équipé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'acquisition du véhicule PEUGEOT PARTNER du garage Dynamic 'Auto de Salins-les-Bains pour la somme de 12 267.36 €TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits c/21828 du budget primitif 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

### IV. Décision modificative

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE** les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : virement à la section d'investissement	1 101.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 101.00 €</b>	
D 6811 : Dotations aux amortissements		1 101.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opération d'ordre entre section</b>		<b>1 101.00 €</b>
R 021 : Virement section exploitation	1 101.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section fonctionnement</b>	<b>1 101.00 €</b>	
R 28158 : Autres		1 101.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opération d'ordre entre section</b>		<b>1 101.00 €</b>

## V. Téléthon

M. le Maire rappelle que le Téléthon se déroulera les 8 et 9 décembre 2023.

Le foyer rural organisera des activités lors de ces deux jours. La section scrapbooking lance « les 24 heures du scrapbooking » du samedi 9h00 au dimanche 9h00. Le foyer rural organisera sa traditionnelle choucroute à consommer sur place ou emporter (à partir de 12h00) le samedi 9 décembre. Les « Bielles Brevannaises » seront présentes pour la choucroute de 12h15 à 13h45 et repasseront en fin d'après-midi pour la collecte des fonds. Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM.

Une urne pour les dons en chèque ou en espèces sera disponible au foyer rural les 8 et 9 décembre 2023.

En 2022, la commune a fait un don de 300 € et offert l'apéritif et le café.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de faire un don de 300 € en faveur du TÉLÉTHON pour l'année 2023 et d'offrir l'apéritif et le café.**

## VI. Tarif horaire des employés

M. le Maire rappelle qu'actuellement, nous facturons les heures des employés communaux sur le budget eau et assainissement. Nous devons fixer un prix de refacturation de tous les employés communaux pour des travaux exceptionnels. Après discussions, il est proposé le tarif de 35.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE le tarif horaire des employés municipaux comme suit :**

Libellé du service	Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Eau	35.00 €	5.5 %	36.92 €TTC
Assainissement	35.00 €	10 %	38.50 €TTC
Communal	35.00 €	20%	42.00 €TTC

## VII. Prime pouvoir d'achat

M. le Maire rappelle que la prime pouvoir d'achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique Territoriale. Cette prime n'est pas obligatoire et doit être discutée en conseil municipal. Le montant de la prime est fonction du salaire de l'agent.

Le montant de la prime est fixé dans la limite du barème ci-dessous : <i>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 01 07 2022 au 30 06 2023</i>	<i>Montant max de la prime de pouvoir d'achat</i>	<i>Montant proposé</i>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- **FIXE** le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150

- **DECIDE** que cette prime sera versée en une seule fraction.
- **PRECISE** que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

### VIII. Classement des voies communales

M. le Maire rappelle que MM. LOLLIOT Jean-Pierre et PATENAT Pascal ont remis à jour le tableau de classement des voies communales en 2022. Il n'y pas eu de changement depuis.

M. le Maire rappelle que la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) est attribuée en partie en fonction de ce classement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE** qu'aucune modification n'est apportée sur le tableau de classement des voies communales.

### IX. Tarif eau et assainissement 2024

M. le Maire rappelle que si la loi ne change pas, la compétence eau et assainissement sera reprise par la communauté de communes de La Plaine Jurassienne. C'est la communauté de communes qui attribuera la gestion des réseaux à un délégataire. Nous avons été mis en demeure de faire un schéma directeur pour l'assainissement car depuis de très nombreuses années, nous avons des eaux trop claires à l'entrée de la station d'épuration. Nous en avons profité pour réaliser le schéma directeur du réseau d'eau. Celui-ci nous a permis de localiser une fuite d'environ 1 m<sup>3</sup>/heure. Le budget eau et assainissement ne permet pas d'effectuer des travaux importants. Le prix de l'eau et de l'assainissement n'a pas été augmenté depuis 2018 et passage à la TVA en 2020.

Pour les travaux, le Conseil Départemental subventionne les communes dont le prix de l'eau et l'assainissement est au-dessus de la moyenne départementale.

- Rahon 2.93 €TTC
- Moyenne départementale 4.13 €TTC

M. le Maire propose en 2024 une augmentation de 10 € pour les abonnements et 0.10 € sur les m<sup>3</sup> consommés.

Libellé	2023		2024	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Prix de l'eau et de l'assainissement pour 120 m <sup>3</sup>	2.72	2.93	3.09	3.33

A voir les augmentations sur les consommations ci-dessous :

Libellé	Prix en 2023	Prix en 2024	Augmentation
	€ TTC	€ TTC	€ TTC
Prix Eau Assainissement pour 50 m <sup>3</sup>	209.75	242.30	32.55
Prix Eau Assainissement pour 70 m <sup>3</sup>	250.55	287.50	36.95
Prix Eau Assainissement pour 90 m <sup>3</sup>	291.35	332.70	41.35

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'augmenter le tarif des différents abonnements de 10 € HT.
- **DECIDE** d'augmenter le tarif des m<sup>3</sup> consommés de 0.10 € HT.

Prestation	Tarif HT	TVA
Abonnement principal eau (au prorata du temps passé)	60.00 € / an	5.5 %
Abonnement supplémentaire eau (au prorata du temps passé)	40.00 € / an	5.5 %
Part fixe assainissement (au prorata du temps passé)	60.00 € / an	10 %
Redevance eau	0.85 € / m <sup>3</sup>	5.5 %
Redevance assainissement	0.80 € / m <sup>3</sup>	10 %

#### X. Taux pollution et modernisation réseaux 2024

M. le Maire rappelle que les taux de redevance pour pollution et modernisation des réseaux collectifs sont fixés par l'agence de l'eau. Ils sont applicables sur toute facture d'eau émise.

	2022	2023	2024
Redevance pour pollution domestique	0.28 €/m <sup>3</sup>	0.28 €/m <sup>3</sup>	0.29 €/m <sup>3</sup>
Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	0.16 €/m <sup>3</sup>	0.16 €/m <sup>3</sup>	0.16 €/m <sup>3</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **FIXE** le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte relative aux factures d'assainissement à 0.16 € / m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **FIXE** le tarif de la redevance pour pollution domestique relative aux factures d'eau des abonnés à 0.29 € / m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Prestation	Tarif HT	TVA
Lutte contre la pollution (taxe agence de l'eau)	0.29 € / m <sup>3</sup>	5.5 %
Modernisation des réseaux (taxe agence de l'eau)	0.16 € / m <sup>3</sup>	10 %

#### XI. Travaux réalisés par les employés pour le budget eau et assainissement

M. le Maire rappelle à son conseil que la loi actuelle prévoit qu'en 2026 les communautés de communes reprendront les compétences eau et assainissement.

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons voter avant la fin de l'année la répartition des heures des employés communaux qui sont imputées sur le budget communal.

M. MERCET Daniel présente le tableau récapitulatif des travaux réalisés par les employés communaux sur les réseaux eau et assainissement pour l'année 2023 :

- 278 heures sur le réseau eau
- 302 heures sur le réseau assainissement

EAU		ASSAINISSEMENT	
Tâches	Nbr h/an	Tâches	Nbr h/an
Relevé compteurs à la station, vérification chlore	48	Nettoyage des bouches / cloches	32
Nettoyage des bouches à clé	16		
Relevés compteurs	18	Relevage des paniers	8
Assistance SOGEDO	8	Nettoyage des bacs, fauchage des roseaux	160
Recherche fuites avec SIDEC	24	Contrôle station et postes de relevage	96
Fauchage Station pompage	8		
Réparation pompes	32		
Nettoyage château d'eau	32		
Vanne Michel Bouveret	16		
Réparation fuites PONSOT	20	Contrôle fonctionnement égouts	4
Réparation vanne cassée route de MOLAY	16	Contrôle station, DO et postes Rel	2
Formation compteurs	16		
Branchement compteurs neufs	24		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>278</b>	<b>TOTAL HEURES</b>	<b>302</b>
SALAIRE BRUT + CHARGES correspondants 40% adjoint technique + 60% agent de maîtrise	<b>5966.73</b>	SALAIRE BRUT + CHARGES correspondants 40% adjoint technique + 60% agent de maîtrise	<b>6481.84</b>

Nous transférons en dépenses 12 448.57 € (580 h) du budget eau et assainissement en recette sur le budget communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE** ce calcul et autorise le maire à ventiler en fonction de ces calculs les dépenses et recettes du budget eau et assainissement et du budget communal.

## [XII. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022](#)

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons faire le bilan du Rapport Prix Qualité Service de l'eau (R.P.Q.S.).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M. MERCET Daniel expose et argumente le rapport R.P.Q.S. de l'eau pour l'année 2022 :

- ✓ 283 abonnés
- ✓ Abonnement : 50 € HT
- ✓ Prix de l'eau : 0.75 € HT / m<sup>3</sup>
- ✓ Redevance pollution domestique : 0.28 € /m<sup>3</sup>
- ✓ Prix au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 1.53 € TTC
- ✓ 56 118 m<sup>3</sup> prélevés
- ✓ 39 557 m<sup>3</sup> facturés
- ✓ Rendement : 70.5 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### XIII. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons faire le bilan du Rapport Prix Qualité Service de l'assainissement (R.P.Q.S.).

M. MERCET Daniel expose et argumente le rapport RPQS de l'assainissement :

Par rapport au volume d'eau, il y a moins de volume d'assainissement facturé car les fermes, les parcs et les habitations en assainissement individuel sont exonérés.

- ✓ 248 abonnés
- ✓ Abonnement : 50 € HT
- ✓ Prix de l'assainissement : 0.70 € HT / m<sup>3</sup>
- ✓ Redevance modernisation des réseaux : 0.16 € /m<sup>3</sup>
- ✓ Prix au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 1.40 € TTC
- ✓ 22 615 m<sup>3</sup> facturés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### XIV. Dépense d'investissement 2024 avant vote du budget communal et du budget eau et assainissement

M. le Maire informe son conseil qu'en attendant l'adoption du budget primitif 2024, il doit être voté le quart du budget d'investissement de l'année écoulée afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement immédiatement.

M. MERCET Daniel présente les tableaux de calcul du quart.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget communal primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 55 490 € répartis comme suit :

BUDGET COMMUNAL		
Libellé	Chapitre	Crédits à ouvrir avant vote du budget 2023
IMMOBILISATION INCORPORELLES	20	6 250 €
IMMOBILISATION CORPORELLES	21	49 240 €
TOTAL		55 490 €

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget eau et assainissement primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 39 160 € répartis comme suit :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
Libellé	Chapitre	Crédits à ouvrir avant vote du budget 2023
IMMOBILISATION INCORPORELLES	20	24 788 €
IMMOBILISATION CORPORELLES	21	14 372 €
TOTAL		39 160 €

## XV. Droit de préemption

M. le Maire présente la vente des parcelles AA 42, AA 41 et AA 615, entre M. PETIT Emmanuel et. DERRIEN Andréa au prix de 98 000 €.

Ces parcelles sont dans la zone de préemption urbaine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** de ne pas préempter sur cette vente.

## XVI. Délibérations diverses

### 1. Travaux école et conseil d'école

M. le Maire rappelle qu'il y eu un conseil d'école le 14 novembre 2023 à 18h00. Mme RACLOT Virginie, adjointe aux écoles présente le compte rendu.

### 2. Décorations de fin d'année

La pose des décorations de fin d'année est prévue jeudi 7 décembre 2023 à partir de 9h00. Les bénévoles ont besoin de volontaires.

Le jury du concours des maisons décorées sillonnera les rues du village de jour et de nuit la semaine 51.

### 3. Arbre de la laïcité

A l'initiative des DDEN (Délégué Départemental à l'Education Nationale) un des arbres qui sera replanté sur la place de la commune sera défini comme « l'arbre de la laïcité ». La cérémonie aura lieu vendredi 8 décembre 2023 avec les écoles, les DDEN et les élus de notre circonscription. Il est prévu la visite du jardin partagé des écoles, et un verre de l'amitié clôturera la cérémonie.

### 4. Eclairage public

L'éclairage public a été révisé jeudi 23 novembre. 5 lampes ont été changées.

### 5. Travaux sécurisation traversée du village

Les travaux de sécurisation de la traversée du village sont terminés. On peut déplorer qu'il y ait eu des dégradations et les feux tricolores qui fonctionnent aléatoirement en fonction de



l'ensoleillement. Ils étaient donnés pour une autonomie de 5 à 10 jours. Nous attendons l'intervention du fournisseur pour faire fonctionner ces feux tricolores.

#### 6. Miss Franche Comté 15/17 ans

Après l'élection de Miss Jura où une jeune fille de Rahon s'est distinguée à nouveau, c'est au niveau de la Franche Comté qu'elle a été élue.

Miss 15/17 ans Franche-Comté 2023 : Inès BAUD prend la succession de Théodora DRAGOMIR PERRODIN.

Félicitations à Inès.

#### 7. Affouage

Avec les pluies récentes, les bucherons ont pris du retard. Dès que les bois seront abattus, la commission des bois se réunira pour marquer les lots et invitera les affouagistes pour le tirage au sort. La date n'est pas encore fixée. Les affouagistes seront prévenus individuellement.

#### 8. Téléphonie mobile

Les travaux avancent suivant le planning. Le pylône a été mis en place jeudi 23 novembre 2023. La mise en service est prévue pour le début d'année 2024.

#### 9. Reliquaires

M. le Maire rappelle que nous avons validé la rénovation des reliquaires.

Nous avons reçu l'accord de la DRAC avec une subvention attribuée de 50 % (1 965.00 €).

L'atelier de Restauration CREN a pris en charge les reliquaires le 17 novembre 2023.

#### 10. Rythmes scolaires

M. le Maire rappelle que nous avons renouvelé pour 3 ans la demande de dérogation des rythmes scolaires pour la semaine de 4 jours.

#### 11. Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 20 janvier 2024 à 11h00 dans la salle polyvalente.

#### 12. Révision des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir avant le 29 décembre 2023.

#### 13. Question de Mme LAIBE

Plusieurs personnes ont demandé de facturer l'eau et l'assainissement en deux fois. Nous allons étudier le temps et le coût supplémentaire de cette facturation. Comme actuellement, nous facturons à terme échu, la première année, les administrés paieront la facture totale de l'année écoulée en mai et la moitié de la facture de l'année en cours en novembre.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à 20h00.**

La secrétaire de séance



Le Maire,  
Bernard PUSSET

